Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260320-202603204-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 20 mars 2026

Délibération n°2026/03/20/4

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Henri PERRONNO, doyen de l'assemblée.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur Henri PERRONNO ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Lukrecja MILCENT, Christophe JÉGO, Isabelle ARZ, Frédéric PIDANCIER, Marie-Laurence BOTTA, Erwan LARRIEU, Marie-Agnès CHAUVEL, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Lucas CRON, Marie-Renée LAYEC, Titouan COUPRY, Hélène POYET, Philippe LE GALL, Laurence LOURO, Nicolas COUGOULIC, Émilie SEVENO, Henri PERRONNO, Odile ROSNARHO
Absents excusés et représentés :	Christophe JÉGOUSSE a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO
Absents :	Néant
Secrétaire de séance :	Lucas CRON
Date de convocation :	16 mars 2026

Objet : Désignation de Conseillers municipaux délégués

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoyant que le Maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions aux adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ceux-ci, ou dès lors qu'ils sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil municipal,

Considérant que certaines missions ou activités communales revêtent un caractère prioritaire ou spécifique et n'ont pas fait l'objet d'une délégation au profit des adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, dans ces conditions, de procéder à la création de XX postes de conseillers municipaux délégués afin d'assurer le suivi de ces missions,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 20/03/2026
Reçu en préfecture le 20/03/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260320-202603204-DE

Article 1 : NOMME deux conseillères municipales déléguées, à savoir :

Lukrecja Milcent	Affaires scolaires
Nathalie Marchal	Environnement/cadre de vie

Article 2 : DONNE POUVOIR à Madame le Maire, ou son représentant légal, pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux y afférents.

Le Secrétaire de séance,
Lucas CRON.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)